

L'économie francilienne davantage pénalisée par la crise sanitaire qu'au niveau national

En Île-de-France comme en France, après une année 2019 favorable en matière économique, l'année 2020 est marquée par les conséquences de la crise sanitaire liée à la pandémie de Covid-19. La région Île-de-France est toutefois davantage impactée du fait de sa spécialisation sectorielle et d'une circulation du virus globalement plus active qu'ailleurs.

Comme dans les autres régions, l'économie francilienne a été touchée par les mesures nationales de restriction des déplacements sur le territoire et d'accès aux commerces, services et établissements sportifs et culturels. Par ailleurs, la forte diminution des déplacements internationaux à partir du mois de mars a amplifié les baisses d'activité et a limité la reprise entre les confinements. L'activité francilienne est en effet fortement tertiarisée et la culture et le tourisme sont des secteurs de poids dans la région.

Une activité plus ralentie qu'en France après le premier confinement

À partir du mois de mars, au premier confinement, le gouvernement a mis en place des mesures de soutien pour maintenir l'activité, notamment la prise en charge financière du recours à l'activité partielle. Le nombre de personnes concernées par ce dispositif a alors fortement augmenté jusqu'à atteindre son plus haut point en avril 2020, à plus de 2,1 millions d'actifs franciliens, soit un quart des salariés français pour lesquels une indemnisation a été demandée ► **figure 1**. À l'issue du premier confinement, le recours à ce dispositif est moins fréquent mais reste néanmoins plus important en Île-de-France qu'en France.

Globalement, lors du premier confinement, l'activité chute d'environ 30 % en Île-de-France comme en France. À partir de mai, au premier déconfinement, l'activité repart dans la région mais de façon moins soutenue qu'au niveau national ► **figure 2**. En particulier, le secteur de l'hébergement et restauration francilien, qui s'était trouvé quasiment à l'arrêt en avril 2020, avec un nombre d'heures rémunérées inférieur de près

de 80 % à celui d'avril 2019, a connu une reprise estivale nettement moindre qu'au niveau national. Contrairement aux régions du littoral notamment, l'Île-de-France n'a pas bénéficié de la substitution des touristes étrangers par des touristes résidents. Par ailleurs, le deuxième confinement de fin octobre a porté un nouveau coup d'arrêt à l'activité de la région dans ce secteur.

Après une forte baisse d'activité lors du premier confinement (- 59 %), la construction a retrouvé dès l'été un niveau d'activité presque normal et n'a pas été affectée par le confinement de novembre, grâce notamment aux chantiers liés au Grand Paris Express et à l'organisation des Jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024.

103 000 emplois détruits). Le tertiaire marchand, surreprésenté dans la région, et plus particulièrement les secteurs de l'hébergement et restauration, les services aux entreprises et le commerce, totalisent le plus de pertes. Les secteurs de la construction et du tertiaire non marchand ont, en revanche, continué à créer des emplois en 2020, de manière plus soutenue qu'en France.

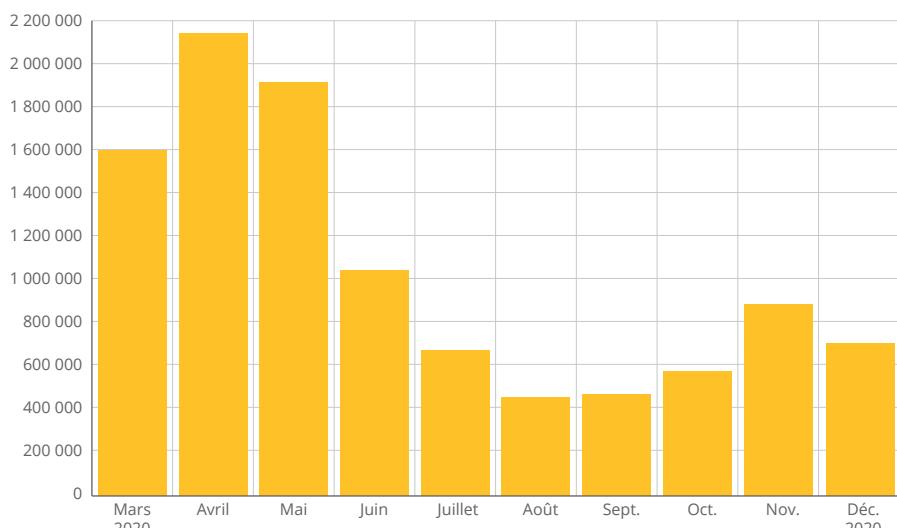
En lien avec les pertes d'emploi observées durant l'année, le nombre de demandeurs d'emploi augmente plus fortement en Île-de-France qu'en France, que l'on prenne en compte la seule catégorie A (+ 15,4 % contre + 7,5 %) ou l'ensemble des catégories A, B et C, c'est-à-dire y compris l'activité réduite (+ 8,6 % contre + 4,5 %).

Au quatrième trimestre 2020, le taux de chômage au sens du BIT, moins élevé lors des confinements en raison des difficultés de recherche active d'emploi et de disponibilité liées aux restrictions sanitaires, s'établit à 7,7 % de la population active francilienne. Il progresse de 0,5 point en un an, après avoir subi de fortes fluctuations lors des épisodes de confinement.

L'Île-de-France perd 103 000 emplois salariés, la construction résiste

Tous secteurs confondus, dans ce contexte de crise sanitaire et malgré les mesures de soutien, l'emploi salarié baisse fortement. Parmi toutes les régions, l'Île-de-France enregistre en 2020 la plus forte baisse de l'emploi salarié en un an (- 1,7 %, soit

► 1. Activité partielle : nombre de salariés concernés par une demande d'indemnisation en Île-de-France



Note : données mensuelles brutes, provisoires pendant un an.
Source : ASP-DGEFP-Dares - Extraction du SI APART du 19 avril 2021.

Commerce, transport, hébergement et restauration : des emplois salariés détruits, des micro-entreprises créées

Alors qu'en 2019, les créations d'entreprises progressaient de 15,1 % en Île-de-France, seules 252 000 entreprises sont créées en Île-de-France dans le secteur marchand non agricole en 2020, soit 3,1 % de plus qu'en 2019. En 2020, la dynamique entrepreneuriale est moindre qu'en 2019 dans tous les secteurs, sauf dans les activités de « commerce, transport, hébergement et restauration », en particulier sous le statut de micro-entrepreneur.

En 2020, le nombre des défaillances diminue de 35,6 % par rapport à celui de 2019. Cette baisse s'explique notamment par les mesures de soutien aux entreprises que l'État a mises en place. Le secteur de la construction enregistre la plus forte baisse du nombre de défaillances.

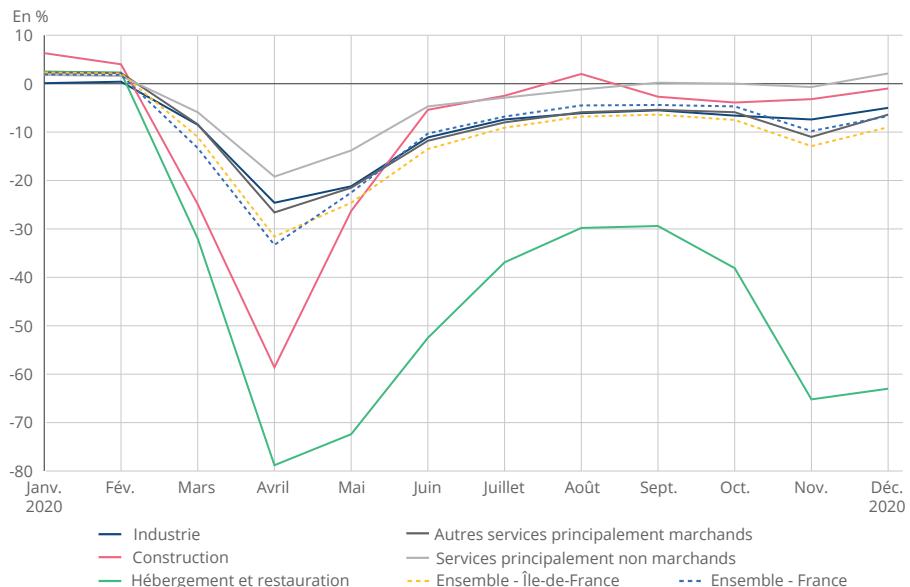
La construction de logements n'atteint plus les objectifs de la loi Grand Paris, mais reste à un niveau élevé

Avec 62 900 logements autorisés en 2020, l'Île-de-France est en deçà de l'objectif fixé par la loi relative au Grand Paris (70 000 logements par an) pour la première fois depuis 2015. La diminution de la construction de logements, amorcée en 2018, a été accentuée par la crise sanitaire et les deux trimestres de confinement en 2020 (- 23 %, contre - 14 % en France). Les surfaces autorisées de locaux d'activité, en particulier les bureaux et entrepôts, diminuent elles aussi fortement dans la région (- 26,1 %) pour atteindre 3,8 millions de m², niveau le plus bas depuis 2014. Les transactions dans l'immobilier neuf marquent également le pas, que ce soit pour les réservations (- 32,5 %) ou les mises en vente (- 39,4 %).

La chute du nombre de touristes en Île-de-France en 2020 a lourdement pesé sur l'hôtellerie et restauration

Les restrictions dues à la crise de la Covid-19 ont eu des conséquences très fortes sur le tourisme francilien, après une année 2019 très favorable. L'absence des clientèles internationale et d'affaires a lourdement pesé sur l'activité hôtelière, qui chute de 67,9 % en 2020 (contre - 51,5 % en France). À partir de mars 2020, les chiffres d'affaires mensuels ont enregistré de très fortes baisses dans l'hôtellerie en Île-de-France, leur niveau restant inférieur d'au moins 65 % à celui enregistré à la même période en 2019. Le secteur de l'hébergement et de la restauration a dû

► 2. Évolution sectorielle mensuelle des heures rémunérées par rapport au même mois de l'année 2019 - Île-de-France

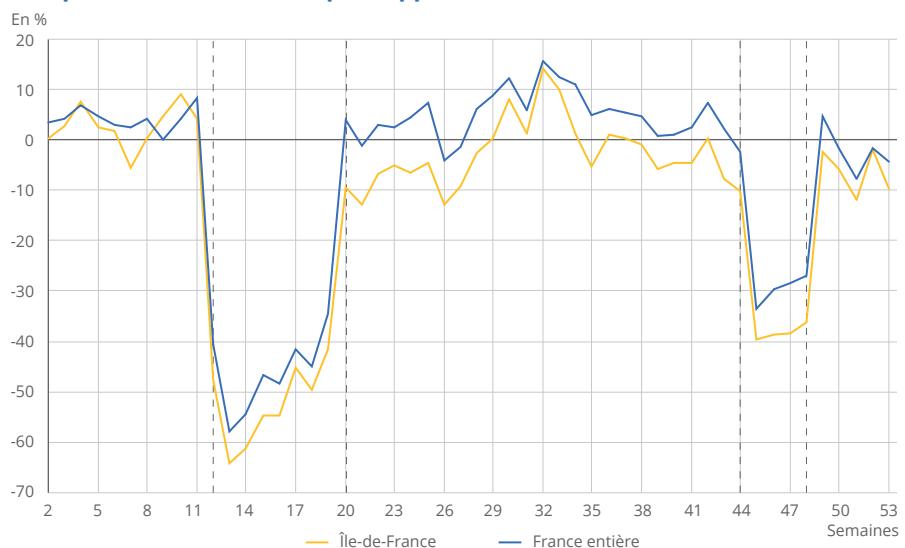


Note : ensemble des heures rémunérées des salariés y compris les heures supplémentaires ainsi que les absences pour lesquelles le salarié est rémunéré.

Champ : France hors Mayotte.

Source : DSN - traitement provisoire, Insee.

► 3. Évolution hebdomadaire des montants des transactions 2020 par carte bancaire CB par rapport à la même semaine de 2019



Note : transactions par carte bancaire CB en face-à-face qui n'incluent pas la vente à distance (internet). Les traits verticaux indiquent les dates de fermeture et réouverture des commerces « non essentiels » lors des deux confinements.

Avertissement : Les données utilisées proviennent de Cartes Bancaires CB et couvrent l'essentiel des transactions par carte bancaire, à l'exception des transactions CB en vente à distance (internet). Elles sont issues d'une extraction de transactions anonymisées et agrégées à l'échelle départementale afin de respecter les exigences de confidentialité.

Champ : France.

Sources : Cartes bancaires CB, calculs Insee.

massivement recourir à l'activité partielle, qui est restée à un niveau élevé même entre les deux confinements dans la région, alors que l'activité rebondissait en France.

En Île-de-France, la consommation des ménages en biens et services, approchée via les dépenses par carte bancaire (hors paiements en ligne), a subi une forte chute, plus marquée qu'en France, à partir du premier confinement en mars 2020 (jusqu'à - 64 %) ► figure 3. De mars à fin

2020, l'évolution annuelle des transactions bancaires a été à tout moment plus défavorable en Île-de-France qu'en France, en lien avec les spécificités franciliennes : diminution de la population présente à Paris lors du premier confinement, faible présence de touristes résidents entre les deux confinements et activité réduite des centres urbains au deuxième confinement. ●

Marie-Christine Abboudi (Insee)

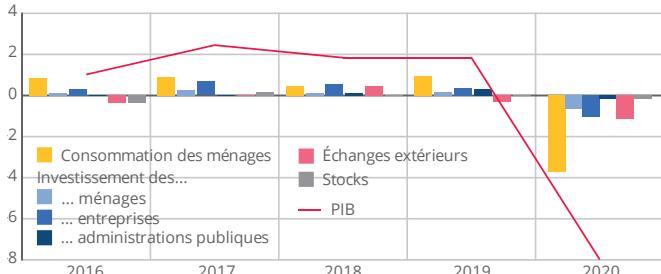
En 2020, la crise sanitaire a pesé lourdement sur l'activité économique mondiale

L'activité mondiale en 2020 a été avant tout déterminée par l'évolution de la pandémie de Covid-19 et par les mesures d'endiguement adoptées dans les différents pays. La Chine, où le confinement strict et la chute de l'activité ne se sont pas étendus au-delà du premier trimestre, a enregistré un PIB en croissance de 2,3 % en moyenne sur l'année. Les États-Unis – où l'épidémie s'est peu à peu intensifiée, entraînant la mise en place de restrictions locales – et le Japon – bien que relativement épargné – ont en revanche connu une chute du PIB de -3,5 % et -4,7 % respectivement. De même, et de façon plus marquée, le PIB a diminué de 6,7 % en moyenne dans la zone euro, laquelle a connu deux vagues épidémiques, au printemps et à l'automne, et instauré des restrictions nationales strictes. Dans la plupart des pays, la consommation des ménages a souffert des mesures limitant les déplacements et la consommation des ménages ; la production des branches du commerce, des services de transport et de l'hébergement-restauration ont été particulièrement affectées.

En France, l'activité en 2020 a davantage chuté que dans la moyenne de la zone euro

Après une croissance de 1,8 % en 2019, l'activité économique française a chuté fortement à - 8,0 % en 2020¹ ▶ figure 4. L'effet de la crise sanitaire a donc été du même ordre de grandeur qu'en Italie (- 8,9 %), nettement plus prononcé qu'en Allemagne (- 5,1 %) et un peu moins qu'au Royaume-Uni et en Espagne (respectivement - 9,8 % et - 10,8 %).

► 4. Variations annuelles du PIB (en %) et contribution des principaux postes de la demande (en points)



Note : les volumes sont corrigés des variations saisonnières et des effets des jours ouvrables (CVS-CJO).

Lecture : en 2020, le PIB a diminué de - 8,0 % ; la contribution de la consommation privée des ménages a été de - 3,7 points.

Source : Insee, *comptes nationaux trimestriels, base 2014* ; calculs Insee.

Tous les principaux postes de la demande (hors stocks) participent à cette chute. La plus forte contribution est celle de la consommation des ménages², de - 3,7 points : les mesures de restriction ont grandement limité les opportunités de consommer des ménages, avec – entre autres – la fermeture pendant plusieurs mois des magasins « non essentiels », des restaurants et cafés ou encore des activités culturelles et sportives. Bien que, de manière inhabituelle, la baisse de l'investissement n'ait guère été amplifiée par rapport à celle de l'activité, ce poste contribue à hauteur de - 2,1 points à la chute du PIB – l'investissement des entreprises contribuant plus que celui des ménages et que celui des administrations publiques. La contribution des échanges extérieurs suit, à - 1,1 point : les exportations ont en effet davantage diminué que les importations, bien que les deux aient pâti de la situation économique dégradée de la France et de ses principaux partenaires (notamment européens).

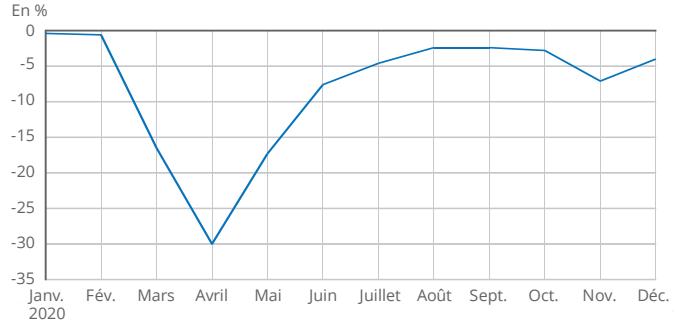
Cette forte baisse du PIB en moyenne sur l'année recouvre cependant de grandes disparités mensuelles, au gré de l'évolution de la pandémie et des mesures de restrictions ▶ figure 5. Le creux d'activité le plus marqué s'est situé au mois d'avril, à environ - 30 % (en écart au niveau d'avant crise, à savoir le quatrième trimestre 2019) : il reflète la sévérité du confinement mis en place entre le 17 mars et le 11 mai au moment de la première vague épidémique (fermeture d'une partie de l'économie et interdiction de sortir du domicile hors motifs autorisés) mais aussi sa soudaineté, obligeant de nombreuses entreprises à réduire ou

cesser leur activité du fait de l'absence de protocoles sanitaires ou de la difficulté à instaurer massivement le télétravail. Le rebond a cependant été particulièrement vif en mai et juin, l'activité se stabilisant entre août et octobre à près de - 3 % par rapport à son niveau d'avant crise. La réurgence de l'épidémie et le confinement instauré en novembre ont ensuite conduit à une nouvelle baisse de l'activité, mais d'ampleur bien moindre, celle-ci se situant ce mois-ci à - 7 % en écart à l'avant crise : les mesures mises en place entre le 30 octobre et le 15 décembre ont en effet été moins strictes, et les ménages et les entreprises se sont davantage adaptées à la situation sanitaire (protocoles sanitaires, télétravail).

L'impact de la pandémie a été contrasté suivant les différentes branches d'activité

En 2020, la valeur ajoutée totale a dans l'ensemble davantage baissé que la consommation privée, avec néanmoins des différences selon les branches ▶ figure 6. La chute de la valeur ajoutée a été la plus forte dans l'hébergement-restauration (- 42 %) – en lien avec les fermetures réglementaires et l'arrêt d'une grande partie du tourisme –, dans les matériels de transport (- 28 %) et les services de transport (- 23 %) – qui ont souffert de la baisse des déplacements nationaux et internationaux –, dans la construction (- 16 %) – qui a surtout été affectée pendant le premier confinement –, et dans les autres services aux ménages (- 23 %) – qui regroupent les activités culturelles et sportives. Au total, les contributions les plus fortes à la baisse

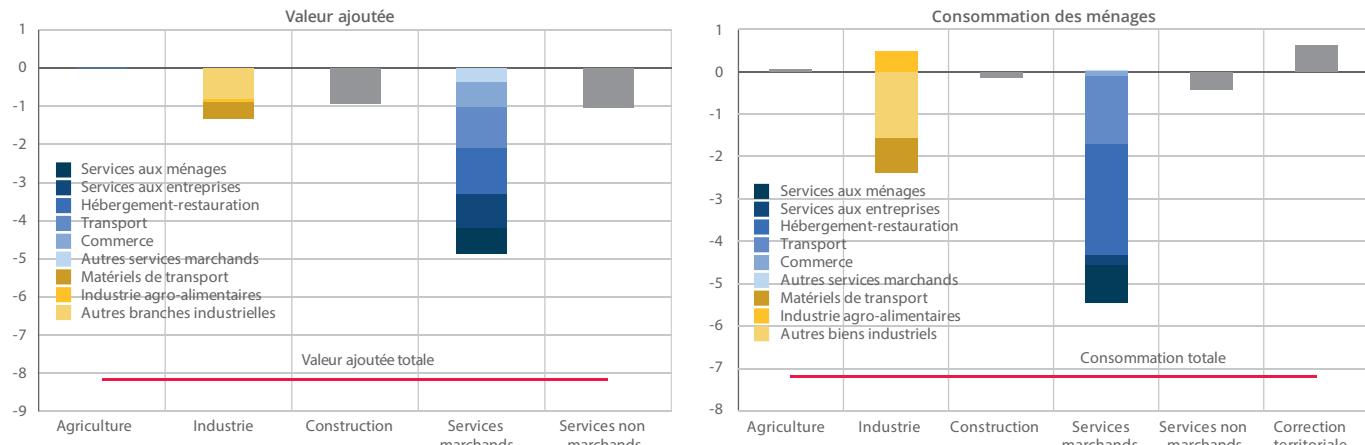
► 5. Pertes d'activité mensuelles estimées, écart au quatrième trimestre 2019



Lecture : en novembre, l'activité économique a été en retrait d'environ - 7 % par rapport au niveau du quatrième trimestre 2019.

Source : calculs Insee à partir de sources diverses.

► 6. Variation annuelle (en %) et contribution des branches (en points) en 2020



Note : les volumes sont corrigés des variations saisonnières et des effets des jours ouvrables (CVS-CJO). La valeur ajoutée totale est calculée hors impôts et subventions sur produits (contrairement au PIB).

Lecture : en 2020, la valeur ajoutée totale a baissé de - 8,2 % ; l'hébergement-restauration a contribué à cette baisse à hauteur de - 1 point.

Source : Insee, *comptes nationaux trimestriels, base 2014 ; calculs Insee*.

totale de la valeur ajoutée sont celles de l'hébergement-restauration, des services de transport et – en raison de leur poids dans la valeur ajoutée et dans le sillage de la situation économique globalement dégradée – des services aux entreprises ; chacune à hauteur d'environ - 1 point.

Avec l'utilisation massive de l'activité partielle, l'emploi a beaucoup moins baissé que l'activité économique

Après une accélération en 2019 (+ 266 100 emplois en fin d'année par rapport à la fin d'année 2018, après 171 500), l'emploi salarié privé a diminué en 2020 (- 332 300) : l'ampleur de la baisse a cependant été bien moindre (- 1,7 % par rapport à fin 2019) que pour l'activité économique. Le dispositif d'activité partielle, considérablement renforcé dès le début de la crise sanitaire, a été massivement utilisé par les entreprises afin de conserver une grande partie de leurs salariés empêchés de travailler : en avril 2020, 8,4 millions de salariés ont ainsi été concernés³.

Le taux de chômage a connu des mouvements contraires et atypiques en 2020 : le contexte des deux confinements a en effet rendu difficiles, voire impossibles, les démarches de recherche active d'emploi, affectant par conséquent la mesure du taux de chômage⁴. Ces effets « en trompe-l'œil » expliquent la baisse du taux de chômage au deuxième trimestre et en partie la baisse survenue également au quatrième trimestre : le taux de chômage s'y est situé à 8 % de la population active, soit quasiment le même niveau qu'un an auparavant (après 8,1 % fin 2019).

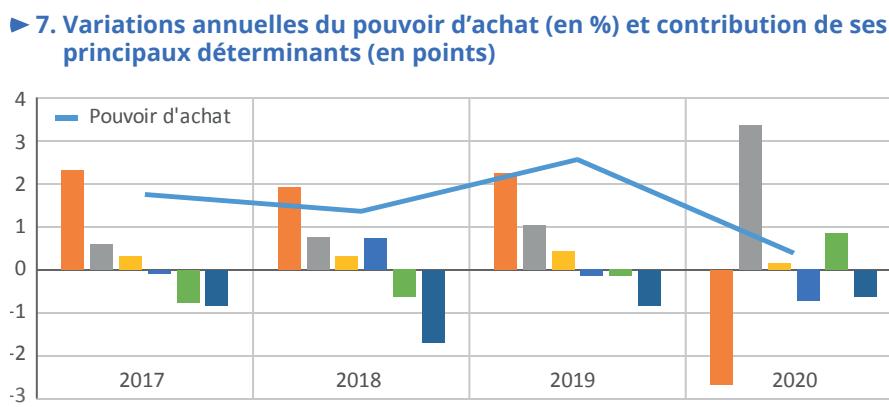
En moyenne, le pouvoir d'achat des ménages et le taux de marge des entreprises ont été préservés, grâce aux mesures de soutien

Après une évolution particulièrement dynamique en 2019 (+ 3,4 %), le revenu disponible brut des ménages a progressé plus modérément en 2020 (+ 1,0 %). D'une part, la masse salariale a diminué (- 4,1 %, conséquence des destructions d'emploi et de la mise au chômage

partiel de nombreux salariés). C'est aussi le cas des revenus de la propriété (- 12,6 %) – reflétant en particulier le recul des dividendes versés. Cependant, les dispositifs de soutien (activité partielle et fonds de solidarité), ainsi que les stabilisateurs automatiques (assurance chômage, RSA, impôts) ont permis au revenu des ménages de globalement résister. Les prestations sociales ont ainsi augmenté de 9,5 %, tandis que les impôts sur le revenu et le patrimoine ont diminué à - 3,6 %. Le fonds de solidarité a notamment limité la baisse de l'excédent brut d'exploitation des entrepreneurs individuels (- 0,6 %). Par ailleurs, le déflateur de la consommation des ménages a ralenti avec l'inflation en 2020, à + 0,6 % après + 0,8 %. Finalement, le pouvoir d'achat a fortement ralenti à 0,4 %, après 2,6 % ► figure 7 ; tandis que le pouvoir d'achat par unité de consommation s'est maintenu (0,0 %).

Du côté des entreprises, la valeur ajoutée (CVS-CJO) des sociétés non financières a chuté de 8,5 %. Le taux de marge a certes baissé lui aussi, mais dans une moindre mesure, à 31,7 % (après 33,4 % en 2019), soutenu par les dispositifs de soutien mentionnés précédemment (fonds de solidarité notamment et chômage partiel). Il revient ainsi à un niveau proche de celui observé entre 2015 et 2018, après avoir temporairement augmenté en 2019 sous l'effet principalement de l'enregistrement du CICE. ●

Aliette Cheptitski (Insee)



Note : les données sont corrigées des variations saisonnières et des effets des jours ouvrables (CVS-CJO).

Lecture : en 2020, le pouvoir d'achat des ménages a ralenti à 0,4 % ; les revenus d'activités ont contribué à hauteur de près de - 3 points.

Source : Insee, *comptes nationaux trimestriels, base 2014 ; calculs Insee*.

¹ Estimation prenant en compte la correction des variations saisonnières et les effets des jours ouvrables.

² Contrairement à la crise de 2008-2009, où la contribution négative de l'investissement dominait.

³ Situation sur le marché du travail au 26 avril 2020, Dares.

⁴ Un chômeur au sens du BIT est une personne âgée de 15 ans ou plus, sans emploi durant une semaine donnée, disponible pour travailler dans les deux semaines, et qui a effectué au cours des quatre dernières semaines une démarche active de recherche d'emploi.